



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R06-2024-072

PUBLIÉ LE 4 AVRIL 2024

Sommaire

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt /

R06-2024-04-04-00001 - Arrêté portant création et composition du Comité Social d'Administration de l'Etablissement Public National de Mayotte (CSA EPN de Mayotte) (2 pages)

Page 3

Secrétariat Général Commun /

R06-2024-04-02-00003 - Décision n°2024-SGC-0270 portant subdélégation de signature aux agents du Secrétariat Général Commun (7 pages)

Page 6

R06-2024-04-02-00002 - Décision n°2024-SGC-271 portant subdélégation de signature aux agents du service administratif et technique de la police nationale (2 pages)

Page 14

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et
de la Forêt

R06-2024-04-04-00001

Arrêté portant création et composition du
Comité Social d'Administration de
l'Etablissement Public National de Mayotte (CSA
EPN de Mayotte)

**Arrêté du 19 février 2024
Portant création et composition du Comité Social d'Administration de
l'Établissement Public National de Mayotte (CSA EPN de Mayotte).**

Le directeur de l'établissement public national de Mayotte

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics d'Etat ;
- Vu le décret n°2022-860 du 7 juin 2022 relatif à certains comités sociaux d'administration relevant du ministre chargé de l'agriculture ;
- Vu l'arrêté du 8 juin 2022 modifié portant institution et composition des comités sociaux d'administration des établissements publics administratifs sous tutelle principale ou partagée du ministre en charge de l'agriculture ;
- Vu les résultats des élections professionnelles de décembre 2022 portant renouvellement de la composition des instances de dialogue social relevant du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire ;
- Vu l'arrêté du 19 janvier 2024 relatif à la nomination de M. Richardson NAMINZO en qualité de directeur par intérim de l'EPNEFPA de Mayotte ;

ARRETE

Article 1^{er}

Il est créé auprès du Directeur de l'Établissement Public National de Mayotte, un comité social d'administration, dénommé « CSA EPN de Mayotte », ayant compétence dans le cadre du titre III du décret du 20 novembre 2020 susvisé pour les questions intéressant tout ou partie des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles implanté à Mayotte

Article 2

La composition de ce comité est fixée comme suit :

- a) Le président du « CSA EPN de Mayotte » :

Le directeur de l'établissement public national d'enseignement et de formation professionnelle agricole nommé par le Premier ministre.

b) Représentants des personnels (par ordre protocolaire) :

Nom de l'organisation syndicale	Membres titulaires	Membres suppléants
L'ELAN COMMUN	1. M. Xavier CHENEAU, professeur de l'enseignement agricole, EPN de Mayotte	1. M ^{me} Douâa ELOUADAF, professeure contractuelle de l'enseignement agricole, EPN de Mayotte
	2. M ^{me} Arnoor-Aïchat OUMAR IBRAHIM, professeure de l'enseignement agricole, EPN de Mayotte	2. M. Nasser LOUTOUFI, professeur contractuel de l'enseignement agricole, EPN de Mayotte
	M3. M. Mahadi ANLI, professeur de l'enseignement agricole, EPN de Mayotte	3. M ^{me} Moirafou SAIDHALIDI, secrétaire administrative de l'enseignement agricole, EPN de Mayotte
UNSA-FO	1. M. Yazide MOHAMED, professeur de l'enseignement agricole, EPN de Mayotte	1. M ^{me} Myriame MAANLI, professeur contractuelle de l'enseignement agricole, EPN de Mayotte
	2. M. Issihaka ALI MADI ABDALLAH, professeur de l'enseignement agricole, EPN de Mayotte	2. M. Ikrame ALI, professeur contractuel de l'enseignement agricole, EPN de Mayotte
	3. M ^{me} Zalifa ASSANI, professeur de l'enseignement agricole, EPN de Mayotte	3. M. Massoundi ABDALLAH, enseignant contractuel de l'enseignement agricole, EPN de Mayotte.

Article 3

Le mandat des représentants des personnels, titulaires et suppléants, entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 4

Le directeur de l'EPNEFPA est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

Fait à Mayotte le 19 février 2024



Le directeur de l'EPNEFPA par intérim
Richardson NAMINZO

Secrétariat Général Commun

R06-2024-04-02-00003

Décision n°2024-SGC-0270 portant
subdélégation de signature aux agents du
Secrétariat Général Commun



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat
Général
Commun**

**Décision n°2024-SGC-0270 du 02 avril 2024
portant subdélégation de signature aux agents du Secrétariat Général Commun (SGC)**

**LE DIRECTEUR DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL COMMUN
DÉPARTEMENTAL DE MAYOTTE**

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et des départements ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 14 février 2024 portant nomination de M. François-Xavier BIEUVILLE en qualité de Préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement ;

Vu le décret du 18 novembre 2022 portant nomination de M. Sabry HANI, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 décembre 2020, portant nomination des directeurs de secrétariats généraux communs départementaux (Martinique, Guadeloupe, Mayotte, La Réunion) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020/SG/758 du 20 octobre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2024-SG-SGC-0268 du 28 mars 2024 , portant délégation de signature à Mme Noëra MOHAMED, directrice adjointe du secrétariat général commun départemental de Mayotte ;

Vu la circulaire n° 6104-SG du 02 août 2019 relative à la constitution des secrétariats généraux communs aux préfectures et aux directions départementales interministérielles portant création du SGC ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Subdélégation est consentie aux chefs de service désignés ci-après pour signer, dans le cadre de leurs attributions, les documents et actes mentionnés ci-dessous :

Mme Habiba DISSOU-BELO, cheffe du service Achats Budget Finances, pour toutes :

- les opérations liées à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État pour le budget opérationnel (BOP) 354 HT2 « Administration Territoriale de l'État », ainsi que pour les centres financiers suivants :

BOP- UO	PROGRAMME	INTITULÉS
0148 -DAFP -DFMY	148	Fonction Publique
0216 -CPRH-CDAS	216	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur
0349 -CDBU-DRMY	349	Fonds pour la transformation de l'action publique
0723 -DRMY-DRMY	723	Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État

- les pièces comptables et les documents relatifs à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses ;
- les opérations relatives à la gestion de la carte achat relevant du BOP 354 HT2 ;
- à l'effet de transcrire dans les systèmes d'information financière de l'État (chorus formulaire et chorus) les décisions prises en matière budgétaire concernant le programme n° 354 HT2, notamment d'exprimer les besoins (EB) et de constater le service fait (SF) dans Chorus Formulaire, et pour toute correspondance relevant de la gestion courante des dossiers et de l'activité du service ;
- les actes concourant à la passation et à l'exécution des marchés de l'État dans la limite de 230 000 € H.T pour le fonctionnement et de 230 000 € H.T pour l'investissement.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Habiba DISSOU-BELO, subdélégation est donnée pour ces matières à Mme Moimoudou MADI ALI.

Par ailleurs, subdélégation est donnée à l'effet d'exprimer les besoins (EB), de constater le service fait (SF) dans Chorus Formulaire et pour toutes les opérations relatives à la gestion de la carte achat relevant du BOP 354 HT2 ainsi que les décisions prises en matière budgétaire concernant les BOP 148 « Fonction Publique » :

- Mme Salimata MOHAMED, gestionnaire au sein du bureau du pilotage budgétaire ;
- Mme Habouchia CHAHARANI, gestionnaire au sein du bureau du pilotage budgétaire ;
- Mme Fadhila BELHADEF, gestionnaire au sein du bureau du pilotage budgétaire ;
- Mme Chahida MOINGUIE, gestionnaire au sein du bureau du pilotage budgétaire ;
- Mme Izeti BOURHANE, gestionnaire au sein du bureau du pilotage budgétaire ;
- Mme Mounya CHANFI ATTOUMANI, gestionnaire au sein du bureau du pilotage budgétaire.

En cas d'absence de la directrice adjointe, Mme Habiba DISSOU-BELO a subdélégation pour signer toutes décisions, actes administratifs, arrêtés, conventions (stage, restauration, formation...), contrats de recrutement (agents contractuels, apprentis, volontaires au service civique...), correspondances et tous autres documents relevant de la gestion courante des dossiers et de l'activité du service des Ressources Humaines.

Mme Nathalie JEANNE -ROSE , cheffe du service des ressources humaines, à l'effet de :

- signer toutes décisions, actes administratifs, arrêtés, conventions (stage, restauration, formation...), contrats de recrutement (agents contractuels, apprentis, volontaires au service civique...), correspondances et tous autres documents relevant de la gestion courante des dossiers et de l'activité du service ;
- signer les pièces comptables et les documents relatifs à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses imputées sur les BOP 354 « Administration territoriale de l'État », BOP 148 « Fonction Publique (SRIAS) », BOP 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur (Action Sociale et Formation) » ;
- transcrire dans les systèmes d'informations financières de l'État (chorus formulaire et chorus Cœur), notamment d'exprimer les besoins (EB) et de constater le service fait (SF) dans Chorus Formulaire, les décisions prises en matière budgétaire concernant les budgets opérationnels des programmes (BOP) suivants :

BOP=UO	PROGRAMME	INTITULÉS
0148 -DAFP -DFMY	148	Fonction Publique (SRIAS)
0216-CPRH-CDAS	216	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur (Action sociale)
0216-CPRH-CFOD	216	Formation
-	354	Administration Territoriale de l'État

En cas d'absence ou d'empêchement du chef de service, subdélégation est donnée à :

- ✓ Mme Roihma DAOUDOU, cheffe du bureau de gestion des agents de la DEETS et de la DAAF, à l'effet de :
 - signer les pièces comptables et les documents relatifs à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses, dans la limite de 10 000 €, imputées sur le BOP 354 « Administration Territoriale de l'État » ;
 - constater le service fait (SF) dans Chorus Formulaire, les décisions prises en matière budgétaire concernant les BOP 354 ;
 - signer tous les documents (y compris les états de service et attestations diverses) et correspondances administratifs relevant de la gestion courante des dossiers et de l'activité de son bureau.
- ✓ Mme Achata BACAR-HAMADA, cheffe du bureau de gestion des agents relevant du ministère de l'Intérieur, à l'effet de :
 - signer les pièces comptables et les documents relatifs à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses, dans la limite de 10 000 €, imputées sur le BOP 354 « Administration Territoriale de l'État » et BOP 216 conduite et pilotage des politiques de l'intérieur (formation)
 - Transcrire et constater le service fait (SF) dans Chorus Formulaire, les décisions prises en matière budgétaire concernant les BOP 354 et 216
 - signer tous les documents (y compris les états de service et attestations diverses) et correspondances administratifs relevant de la gestion courante des dossiers et de l'activité de son bureau.

- ✓ Mme Samyra ABDALLAH, cheffe du pôle action sociale et appui au pilotage à l'effet de :
 - signer les pièces comptables et les documents relatifs à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses, dans la limite de 10 000 €, imputées sur le BOP 354 « Administration territoriale de l'État », BOP 148 « Fonction publique (SRIAS) » et BOP 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur (Action Sociale) » ;
 - transcrire dans les systèmes d'informations financières de l'État (chorus formulaire et chorus Cœur), notamment d'exprimer les besoins (EB) et de constater le service fait (SF) dans Chorus Formulaire, les décisions prises en matière budgétaire concernant les BOP 148 « Fonction publique (SRIAS) » et BOP 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur (Action Sociale) » ;
 - signer tous les documents (y compris les états de service et attestations diverses) et correspondances administratifs relevant de la gestion courante des dossiers et de l'activité de son bureau.

Par ailleurs, subdélégation est donnée à l'effet d'exprimer les besoins (EB), de constater le service fait (SF) dans Chorus Formulaire pour toutes les opérations relatives à la gestion des BOP 148, BOP 216 et BOP 354 :

- ✓ Mme Habachia COLO, secrétaire service des services humaines ;
- ✓ Mme Moihedja MASCATI, gestionnaire des ressources humaines ;
- ✓ Mme Alexane CHAMBI, gestionnaire des ressources humaines ;
- ✓ Mme Zahara ABDOU, gestionnaire des ressources humaines ;
- ✓ Mme Nadège BOURAHIMA, gestionnaire des ressources humaines

Dans l'attente de la nomination du nouveau chef de service Immobilier Logistique, **M. Faiz MADJID** assure l'intérim du chef du service Immobilier Logistique et a subdélégation à signer :

- tous les documents et correspondances administratifs courants, à l'exception des arrêtés et décisions ;
- les pièces comptables et les documents relatifs à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses dans la limite de 230 000 €, imputées sur les programmes suivants :

BOP- UO	PROGRAMME	INTITULÉS
-	354	Administration Territoriale de l'État
0723 -DRMY-DRMY	723	Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Faiz MADJID, subdélégation est donnée, pour ces matières, à M. El-Anbasse HABASSE, Chef du Bureau Gestion Immobilière, à M. Faouzi ABDALLAH dans le cadre de leurs attributions à l'effet de signer :

-Tous les documents et correspondances administratifs courants, à l'exception des arrêtés et décisions.

-Les pièces comptables et les documents relatifs à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses dans la limite de 5000,00€, imputées sur le programme suivant :

– Programme n°354 « Administration territoriale de l'État ».

M. Jean-Marc VAUTHIERS, chef de service du CSPI, à l'effet :

- de signer dans le cadre de ses attributions, tous documents, correspondances administratives et conventions, à l'exception des arrêtés et décisions ;
- d'effectuer dans Chorus les opérations de saisie et de validation qui lui incombent en tant que responsable des recettes non fiscales, de la comptabilité auxiliaire des immobilisations (RCAI), des engagements juridiques et des demandes de paiement pour l'exécution des dépenses des ordonnateurs secondaires pour les programmes traités dans Chorus ;
- de viser avec le rôle Préfet dans Chorus les actes relatifs aux recettes et aux dépenses d'un montant supérieur aux seuils autorisés aux ordonnateurs secondaires délégués par le Préfet de Mayotte.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc VAUTHIERS, subdélégation est donnée pour ces matières à Mme Moina MOHAMED.

Par ailleurs, subdélégation de signature est donnée aux responsables des engagements juridiques désignés ci-après, à l'effet d'effectuer dans Chorus les opérations de saisie et de validation qui leur incombent pour l'exécution des dépenses des ordonnateurs secondaires délégués pour les programmes traités dans Chorus :

- ✓ Mme Moina MOHAMED
- ✓ M. El Sadati AHMED
- ✓ M. Kassim El Faïz ABDOUL ANZIZ
- ✓ M. Franck TAQUIN

et à Mme Habiba HAMISSI, Mme Fatima BOINA-MARI, Mme Ynayat SAID et M. Bacar CHAMSDINE en cas de suppléance des responsables des engagements juridiques ci-dessus.

De plus, subdélégation de signature est donnée aux responsables des demandes de paiement désignés ci-après, à l'effet d'effectuer dans Chorus les opérations de saisie et de validation qui leur incombent pour l'exécution des dépenses des ordonnateurs secondaires délégués pour les programmes traités dans Chorus :

- ✓ Mme Habiba HAMISSI
- ✓ Mme Fatima BOINA MARI
- ✓ M. Bacar CHAMSDINE
- ✓ Mme Ynayat SAID

et à Mme Moina MOHAMED, M. El Sadati AHMED, M. Kassim El Faïz ABDOUL ANZIZ et M. Franck TAQUIN en cas de suppléance des responsables de demandes de paiement désignés ci-dessus.

Subdélégation est donnée aux responsables de recettes non fiscales désignés ci-après, aux fins d'effectuer dans Chorus les opérations de saisie et de validation qui leur incombent pour l'exécution des recettes non fiscales des ordonnateurs secondaires délégués pour les programmes traités dans Chorus :

- ✓ Mme Fatima BOINA MARI
- ✓ M. Franck TAQUIN
- ✓ M. Bacar CHAMSDINE
- ✓ Mme Moina MOHAMED
- ✓ M. El Sadati AHMED

- ✓ M. Kassim El Faïz ABDOUL ANZIZ
- ✓ Mme Habiba HAMISSI
- ✓ Mme Ynayat SAID

Subdélégation est donnée aux gestionnaires de dépenses désignés ci-après, aux fins de traiter les demandes de création de tiers et de fournisseurs, les demandes d'engagement juridique, les demandes de paiement, d'effectuer les opérations de saisie des recettes et de certifier les services faits des dépenses des ordonnateurs secondaires délégués pour les programmes traités dans Chorus :

- ✓ Mme Sania MARI
- ✓ Mme Réhéma MASSOUNDI
- ✓ M. Ousseni-Madi MADI
- ✓ Mme Toyba CHAKIRI
- ✓ Mme Soyiha BEN ALI
- ✓ Mme Sitti ABDOUDOU
- ✓ Mme Boueni IBRAHIME
- ✓ Mme Faouziat TOYBOU
- ✓ Mme Hassana BE
- ✓ M. Chitony ASSANI
- ✓ Mme Daoulati HALIDI SELEMANI
- ✓ Mme Naila BACAR
- ✓ Mme Siti ABDOU
- ✓ M. Moustoifa MLAMALI
- ✓ M. Jean-Paul LABICHE
- ✓ Mme Inaya SALIMINI
- ✓ Mme Amaya TAVA
- ✓ Mme Djamila ABOUTOIH

Subdélégation est donnée à M. El Sadati AHMED et à M. Kassim El Faïz ABDOUL ANZIZ aux fins d'exécuter les opérations qui leur incombent en qualité de correspondants chorus applicatifs (CCA).

Subdélégation est donnée à Mme Moina MOHAMED, M. Bacar CHAMSDINE, M. Jean-Paul LABICHE, M. Moustoifa MLAMALI, Mme Inaya SALIMINI, Mme Siti ABDOU et Mme Daoulati HALIDI SELEMANI aux fins d'exécuter les opérations qui leur incombent en qualité de responsables de la comptabilité auxiliaire des immobilisations (RCAI).

Subdélégation est donnée aux fins d'effectuer les travaux de fin de gestion qui leur incombent dans Chorus à :

- ✓ Mme Moina MOHAMED
- ✓ M. El Sadati AHMED
- ✓ M. Kassim El Faïz ABDOUL ANZIZ
- ✓ M. Franck TAQUIN
- ✓ M. Bacar CHAMSDINE
- ✓ Mme Habiba HAMISSI
- ✓ Mme Ynayat SAID
- ✓ Mme Fatima BOINA MARI
- ✓ Mme Sania MARI
- ✓ Mme Réhéma MASSOUNDI
- ✓ M. Ousseni MADI
- ✓ Mme Toyba CHAKIRI

- ✓ Mme Soyiha BEN ALI
- ✓ Mme Sitti ABOUDOU
- ✓ Mme Hassana BE
- ✓ Mme Boueni IBRAHIME
- ✓ Mme Faouziat TOYBOU
- ✓ M. Chitony ASSANI
- ✓ Mme Daoulati HALIDI SELEMANI
- ✓ Mme Naila BACAR
- ✓ Mme Siti ABDOU
- ✓ M. Moustoifa MLAMALI
- ✓ M. Jean-Paul LABICHE
- ✓ Mme Inaya SALIMINI
- ✓ Mme Amaya TAVA
- ✓ Mme Djamila ABOUTOIH

M. Samuel BARBARIN, chef de service du SINUM, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions :

- les pièces comptables et les documents relatifs à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses dans la limite de 5 000,00€, imputées sur les budgets opérationnels de programme (BOP) suivants :

BOP – UO	PROGRAMME	INTITULES
0216 -CNUM -DMAY	216	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur
0216 -CSIC -DMAY	216	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur
-	354	Administration Territoriale de l'État

- toute correspondance relevant de la gestion courante des dossiers et de l'activité du service.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Samuel BARBARIN, subdélégation est donnée pour ces matières à M. Maxime BRUN et M. Fabrice JACOB.

Article 2 : La décision n°2023/SGC/250 du 12 mars 2024 portant subdélégation aux agents du SGC est abrogée.

Article 3 : Les chefs de service du SGC sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs.

La directrice adjointe du Secrétariat Général Commun de Mayotte

Noëra MOHAMED



Secrétariat Général Commun

R06-2024-04-02-00002

Décision n°2024-SGC-271 portant subdélégation
de signature aux agents du service administratif
et technique de la police nationale



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat
Général
Commun**

**Décision n° 2024-SGC-271 du 02 avril 2024
portant subdélégation de signature aux agents du service administratif et technique
de la police nationale**

LE DIRECTEUR DU SECRETARIAT GENERAL COMMUN DE MAYOTTE

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et des départements ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 30 janvier 2024 portant nomination de M. Aurélien DIOUF, sous-préfet, en qualité de directeur de cabinet du préfet de Mayotte ;

Vu le décret du 14 février 2024 portant nomination de M. François-Xavier BIEUVILLE, préfet de Mayotte ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2020/SG/758 du 20 octobre 2020 portant organisation du secrétariat général commun de Mayotte ;

Vu l'arrêté du ministériel du 25 novembre 2021 portant nomination de M. Abelkrim HACHANI attaché principal d'administration de l'État, au service administratif et technique de la police nationale à Mayotte ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2024-SATPN-237 du 08 mars 2024, portant délégation de signature à Monsieur Aurélien DIOUF, directeur de cabinet en charge du service administratif et technique de la police nationale à Mayotte ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2024-SG-SGC-268 du 28 mars 2024, portant délégation de signature à Madame Noëra MOHAMED, directrice adjointe, directrice par intérim du secrétariat général commun de Mayotte;

Vu la circulaire n° 6104-SG du 02 août 2019 relative à la constitution des secrétariats généraux communs aux préfectures et aux directions départementales interministérielles portant création du SGC ;

DECIDE

Article 1^{er} : Délégation est consentie au directeur de cabinet et aux agents du SATPN cités ci-après, pour signer, dans le cadre de leurs attributions, les documents et actes nécessaires

SGC de Mayotte
Avenue de la Préfecture
97600 Mamoudzou
Standard : 02 69 63 50 00

au traitement et au paiement de la paie de l'ensemble des agents gérés par le SGC, sur les BOP 354 -T2 :

- Mr Aurélien DIOUF
- Mr HACHANI Abdelkrim , directeur du de Mayotte
- Mme ALI Chaima , adjointe au directeur du de Mayotte
- Mme Christine JUPPIN DE FONDAUMIERE , cheffe du Bureau des Ressources humaines
- M. Beinjif DAOUD, chef du bureau des rémunérations et régimes indemnitaires
- Mme Kamaria MADI OUSSENI, adjointe de la paie

Article 2: Le directeur de cabinet et le chef du SATPN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs.

La directrice adjointe du secrétariat général commun

Noëra MOHAMED

